

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 62 (1967)
Heft: 4-fr

Artikel: A propos des remontées mécaniques de haute montagne
Autor: Käser-Häusler, Régine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

longue les choses vont même mieux que si la population autochtone tombe sous la tutelle des sociétés anonymes venues de l'extérieur, des nombreux entrepreneurs et autres immigrés. Nous sommes convaincu que si quelques réussites de cet ordre font exemple, elles ouvriront rapidement les yeux dans nombre de hautes vallées, et que nous pourrons réaliser pratiquement le zonage pour lequel les moyens de droit font défaut.

Georges Grosjean (Trad. C.-P. B.)

A propos des remontées mécaniques de haute montagne

L'opinion publique dans notre pays s'inquiète toujours plus des projets de téléphériques qui atteindraient les hautes cimes des Alpes. L'article d'Aruste Rollier, président de la Ligue du patrimoine national, donne les raisons de cette inquiétude. En très grand nombre en effet des concessions pour des téléphériques ont été accordées au cours de ces dernières années. Il y a de quoi s'en alarmer.

Les plus hautes montagnes, où règnent les glaces et les roches, étaient naguère la seule région dans notre pays où la nature n'avait pas été touchée par l'homme. La menace qui pèse sur elle afflige tous les patriotes; il est opportun, il est nécessaire, que les deux ligues et toutes les associations qui s'intéressent à ce problème soient renseignées, qu'elles se concertent et se préparent à conjuguer leur action.

L'adoption du nouvel article constitutionnel et la loi d'application entrée en vigueur cette année ont la plus grande importance en cette affaire. La situation juridique est nouvelle, plus favorable à la protection de régions qui s'étendent sur le territoire de plusieurs cantons. Et la Commission fédérale pour la nature et le patrimoine a vu ses compétences augmenter, notamment en raison de son rôle d'organe consulté par le Département fédéral.

Je mentionne d'abord mon avis personnel face à l'extension du réseau des téléphériques de haute montagne: une escalade en quelques minutes de deux mille mètres ou davantage est une rude épreuve physiologique. Il arrive que des gens en pleine santé ne la supportent pas. J'ai vu de mes yeux, aux environs de la station supérieure où ils étaient parvenus, chanceler des touristes peu accoutumés à cette altitude. Qu'on ne croie pas au reste que des arrêts intermédiaires suffisent à écarter le danger, danger auquel évidemment sont encore plus exposés des habitants des pays de plaine, Belgique ou Hollande par exemple, et qui devient aigu si l'engin vous dépose à une hauteur dépassant 3500 m.

Du point de vue de la santé publique, il est évident que les excursions véhiculées sont de moins grande valeur que les pédestres; et que la présence sur les crêtes et les sommets des paresseux et des oisifs déprite et décourage les piétons*.

Parmi d'autres arguments, il est nécessaire de mentionner la difficulté d'assurer pleinement la sécurité. Sans parler des dangers que courrent les installateurs de câbles et de pylônes, même dans la brève période d'été où ces travaux sont exécutés, il faut considérer les risques beaucoup plus forts,

* Töpffer, bien avant l'auto, avant les chemins de fer, prônait, avec quelle verve, quelle conviction, la marche et l'effort, et plaignait le milord fortuné qu'il voyait monté sur un mulet ou se prélassant dans une voiture.

Le traducteur

dans la région des glaces, de détérioration; d'où résultent des dépenses de surveillance et d'entretien plus élevées. La construction de tunnels, par laquelle on assurait une plus grande sécurité, n'est plus guère envisagée à cause du coût d'un tel travail.

Si l'on songe aux foules que fait présager le tourisme de masse, les dangers seront accrus, en relation avec les phénomènes naturels que sont les avalanches, les chutes de pierres, les tempêtes et les orages soudains. Les postes de départ des skieurs, dans les hautes altitudes, devraient disposer constamment d'un service de renseignements, indispensable à cause des changements brusques du temps et de la danse des brouillards. Les points de départ eux-mêmes peuvent au reste d'une année à l'autre, devenir inutilisables, à cause d'un changement de la croûte glaciaire. Il me souvient, car cela me fit grande impression, d'avoir aperçu dans la proximité d'un sommet valaisan, à côté de l'endroit projeté pour une station supérieure d'un téléphérique, une immense rimaie. Autre exemple: dans le film excellent qui fut tourné en vue du cent-cinquantième anniversaire de la première ascension de la Jungfrau, on voyait une piste qui permettait de descendre par le glacier du Jungfraujoch à Grindelwald. Or cette piste, à ce que déclarent les experts, ne peut plus être autorisée, en raison des changements naturels qui sont survenus et qui l'ont rendue beaucoup plus dangereuse. Les atterrissages d'avion sur le glacier ont été aussi cause d'accidents. Les accidents de téléphériques, d'autre part, ont des conséquences financières des plus lourdes. On voudrait bien, soit dit en passant, être informé exactement sur le résultat financier de ces exploitations.

Dans ce qui précède, nous avons examiné divers inconvenients des téléphériques. Hélas, nous n'avons pas encore dit ce qui en résulte pour les yeux et pour le cœur: tout téléphérique de haute montagne avec son cortège de pylônes, avec ses câbles, qui aboutissent à une station visible de loin et à l'inévitable restaurant-abri, est une atteinte irréparable au paysage alpestre. Et c'est ainsi que le merveilleux panorama de Chamonix a été dégradé. Puisse cet exemple nous servir!

En Suisse, le problème doit être envisagé dans son ensemble et non par référence à tel ou tel cas peut-être satisfaisant. En effet, si de telles installations allaient se multipliant, on assisterait à une lutte à qui ira le plus haut et le plus loin. Le temple du silence deviendrait celui du bruit et du vacarme; la montagne majestueuse et fascinante serait blessée à mort.

Pour parer à cette calamité, il faut de toute évidence renoncer dans ce cas à penser aux frontières cantonales, il faut se régler sur l'intérêt général du pays. La Suisse doit sauvegarder son renom du pays de vacances et de tourisme raisonnable. Le Plateau, surhabité, surindustrialisé, ne peut plus guère prétendre à être une zone de délassement. Si nous comparons nos Préalpes aux régions semblables de la France, de l'Allemagne du Sud et de l'Autriche, nous devons reconnaître notre infériorité. C'est pourquoi, afin que la Suisse sauve maintenant et conserve à l'avenir sa force d'attraction touristique, il est d'importance majeure, il est indispensable qu'elle protège son paysage le plus sublime, celui des hautes Alpes.

Et le problème est alors posé: comment cette protection sera-t-elle assurée? quelle limite lui donner? quel plan adopter?

Dans l'Inventaire des sites et des monuments naturels d'importance nationale figurent des régions de haute montagne, ce dont on ne peut que se féliciter. Mais la délimitation des zones à protéger est moins facile à opérer que pour un site de moindre altitude, couvert de végétation, où les biotopes, entre



Depuis la conquête il y a un siècle du Cervin par Whimper, Zermatt est le plus fameux centre d'alpinisme de la Suisse. Zermatt attirait donc, dès avant la construction du chemin de fer du Gornergrat (1898), une quantité de touristes amateurs de grandes ascensions. Depuis 50 ans, les skieurs y sont venus toujours plus nombreux.

98

autres, servent de critères. Dans les régions de neige éternelle, la nature du sol, la géologie et la tectonique ne sont pas déterminantes. Si l'on invoque le point de vue esthétique, les divergences d'appréciation, faute d'un critère objectif, sont irréductibles.

Une autre façon d'agir, plus réaliste, consisterait à laisser champ libre aux vallées déjà équipées, déjà déflorées. On protégerait les autres. En conséquence, la région de la Jungfrau étant déjà touristique, on verrait se construire le téléphérique – les plans existent! – montant jusqu'au sommet, on verrait se profiler sur le ciel le restaurant-belvédère. Affreuse perspective! Mais en outre ce système susciterait immanquablement la revendication des communes ou des vallées invoquant le principe de l'égalité des droits.

La situation étant telle, les exigences que formule le président Rollier méritent la plus sérieuse, la plus attentive prise en considération.



On pourrait ajouter à son plan une disposition selon laquelle la concession serait refusée à tout nouveau téléphérique dépassant une certaine altitude. Avec ce critère-là on évite l'écueil des divergences d'appréciation.

Excellent m'apparaît le principe d'après lequel «les téléphériques ne devraient pas être autorisés sur les hautes chaînes alpestres, ou du moins ne pourraient l'être que si le trajet entre le point d'arrivée et l'arête ou le sommet représente encore une performance alpiniste». Idée d'alpiniste certes, mais qui a l'avantage d'être praticable. Elle a d'autre part aussi le mérite d'être générale, de coïncider avec les grandes lignes de l'Inventaire et de répondre aux intérêts permanents de la Suisse pays de tourisme. Et elle est un motif d'espoir pour ceux qui aiment la nature et qui veulent que soit préservée la montagne source de joies incomparables.

Régine Käser-Häusler (Trad. Ld G.)

Le réseau de remontées mécaniques de Zermatt n'a peut-être pas son pareil dans la chaîne entière des Alpes. Sur notre photo: le téléphérique qui conduit du Gornergrat (3136 m) au Stockhorn (3407 m). Les autres lignes balafrent tout le paysage. Celles de l'Unterrothorn, du lac Noir, en direction du col du Théodule, avec des prolongements divers. Reste-t-il quelque chose à sauver?